

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 24 juillet 2017 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (17h)
MM Marcel Langlois, conseiller (17h)
Ghislain Gagnon, conseiller (17h)
Gervais Ouellette, conseiller (17h)

Les conseillères, Suzanne Forestier et Marjolaine Vaudreuil sont absentes.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 17h par M. Réal Fortin, maire de Tingwick.
Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2017-07-241

Constatation de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Pulvérisation et mise en forme : rang 7 sur 2.1 km et annulation de la résolution numéro 2017-07-227
- ✓ Réparation de 3 ponceaux et drainage rang 7
- ✓ Pulvérisation et traitement de surface double sur 4 km rang 6

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

- que les membres présents du conseil mentionnent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi;
- que les membres du conseil ne sont pas tous présents;
- que l'ajout ou la modification de sujets inscrits à l'ordre du jour ne peut être fait qu'avec l'accord de tous les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-07-242

Pulvérisation et mise en forme : rang 7 sur 2.1 km et annulation de la résolution numéro 2017-07-227

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et la mise en forme de 2.1 km sur le rang 7 et annule la résolution numéro 2017-07-227. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-07-243

Réparation de 3 ponceaux et drainage rang 7

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer la réparation de 3 ponceaux et le drainage du rang 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Pulvérisation et traitement de surface double sur 4 km rang 6
La résolution numéro 2017-07-244**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et le traitement de surface double sur 4 km dans le rang 6. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2017-07-245

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Marcel Langlois appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la présente séance soit close. (17h05)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
maire

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites à la résolution numéro : 2017-07-242, 2017-07-243 et 2017-07-244.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%%%%%%%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%%%%%%%%